

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

*Demanderesse*

No : R-4235-2023

et  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES  
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS  
D'ÉLECTRICITÉ

et  
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC

*Intervenants*

---

**DÉCLARATION SOUS SERMENT DE LOUIS GERMAIN**  
(art. 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'Énergie*)

---


Je, soussigné, Louis Germain, ayant mes bureaux au 175, rue Lavigerie, #200, Ville, district judiciaire et province de Québec, GIV 4P1, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Directeur Énergie, environnement du Conseil de l'industrie forestière du Québec et j'agis comme analyste interne en énergie dans le cadre du présent dossier;
2. J'ai participé à l'analyse de la preuve, ainsi qu'à la rédaction du mémoire C-AQCIE-CIFQ-0012 et du mémoire amendé C-AQCIE-CIFQ-0014 tel que corrigé par la réponse C-AQCIE-CIFQ-0018 à la DDR #1 de la Régie;
3. J'atteste que les faits allégués dans ces pièces sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques et je les adopte pour valoir comme mon témoignage écrit dans le présent dossier.

Et j'ai signé :

  
Louis Germain

Affirmé solennellement devant moi  
par visioconférence, ce 7 décembre 2023

  
Isabelle Martin  
Commissaire à l'assermentation  
Tous les districts judiciaires du Québec

